



1° Trimard STAR Reglement Particulier

*La première Trimard STAR est une organisation l'ASBL ALL CAR PROMOTIONS (ACP Bryghia).
Lieu de l'organisation: Westrozebeke*

A. PROGRAMME

TIMING

| | | |
|--------------------------|-------|---|
| 15.05.2024 | | Publication du règlement |
| 15.05.2024 | 20u00 | Ouverture des inscriptions |
| 16.08.2024 | 20u00 | Fermeture des inscriptions |
| 18.08.2024 | 20u00 | Distribution en ligne des points de départ |
| 21.08.2024 | 20u00 | Enregistrement lieu de départ |
| <u>24.08.2024</u> | 12u00 | Ouverture vérifications administratives et techniques sur les 2 lieux de départ |
| | 13u30 | Départ de la première voiture |
| | 20u00 | Arrivée de la course + cérémonie de remise de prix |

TABLEAU D’AFFICHAGE OFFICIEL

Toutes les communications officielles par rapport à cette course seront publiés sur l’application SPORTITY.

Tous les adaptations, ajouts et/ou changements seront notifiés par des bulletins numérotés et datés. Ces bulletins seront distribués directement aux participants, qui devront signer pour en accuser réception.

CLASSEMENTS

Classement officiel à 20h45
Classement officiel 15 minutes après le classement officiel

PERMANENCES

Avant la course: Trimard Star
Houthulstraat 6
8840 STADEN
0476/49.57.05
trimardclassic@gmail.com

Pendant la course: Juul De Windeplein
Dorpsstraat 47
8840 WESTROZEBEKE

B. ORGANISATION

Art. 1.1 Definition

La Trimard Star sera organisé par l'ASBL All Car Promotions, membre de la Fédération Automobile Flamande et du PAK-Flandre Occidentale. La course compte la Challenge VAS Marathon 2024, le championnat provincial PAK-Flandre Occidentale 2024 et la Challenge VASAF Marathon 2024.

Art. 1.2 Club Organisateur

All Car Promotions ASBL, Burgemeester Danneelstraat 55, 8500 Courtrai

| | |
|------------|-------------------|
| Président: | Kenneth Verté |
| Secrétaire | Gauthier Decavele |
| Trésorier | Pieter Decraemer |

Art. 1.3 Commissaires de l'épreuve

Commissaires sportifs du VAS :

| | | |
|------------|--------------|---------|
| Président: | A déterminer | licence |
| Membre : | A déterminer | licence |

Délégués techniques du VAS

| | | |
|-------------|--------------|---------|
| Responsable | A déterminer | licence |
| Membre | A déterminer | licence |

Direction de course

| | | |
|-----------------------------|----------------------|---------|
| Directeur de course | Kenneth Verté | licence |
| Directeur de course adjoint | Gino Vanacker | licence |
| Secrétaire | Philippe Baeremacker | licence |
| Relation concurrents | Pieter De Craemer | licence |
| Relation presse | Bart Vereecke | |
| Juge des faits | Niels Braeckvelt | licence |

C. Dispositions particulières

Art. 2 Description de la course

La Trimard Star se déroulera dans les territoires de la Flandre Occidentale. Le départ de la course sera donné sur deux lieux distinctes, qui seront annoncés ultérieurement. Des autres localisations seront également annoncés d'avance et les participants choisissent eux-mêmes l'ordre dans lequel ils visitent ces localisations.

A chaque point intermédiaire, les participants recevront leurs exercices: ceci peut être une exercice boule-flèche, une carte tracée, une carte à flèches, ...

Dès le fin de cette exercice, les participants peuvent de nouveau utiliser une route libre afin d'atteindre la localisation suivante.

L'objectif est d'atteindre tous les points et l'arrivée avant une heure opposée.

Les lieux de départ et intermédiaires seront annoncés quelques jours avant la course, afin que chacun des participants ait la possibilité de se préparer correctement. Le lieu de départ peut être choisi 3 jours avant la course.

La course est d'environ 300 kilomètres, tracés sur des routes bien fréquentées, dont 95 % sur des surfaces asphaltées. La vitesse moyenne de la course ne dépassera jamais 50 km/heure.

La classe "expert" déroulera 8 exercices/épreuves.

La classe "touring" ne déroulera que 6 exercices/épreuves.

Art. 3 Voitures autorisées

Toutes les voitures participantes doivent être conformes aux règles du Code de la route au moment des vérifications techniques et pendant toute la durée de la course.

Ceci veut dire que les voitures participantes doivent posséder: un certificat d'immatriculation valide, un certificat d'assurance valide et une carte verte d'inspection valide émise après 2019.

En l'absence de l'un de ces documents ou avec une carte rouge d'inspection ou une carte d'inspection datant d'avant 2019, les équipes concernées se verront refuser le départ de la course.

L'utilisation des plaques d'essai est interdit.

La Trimard Star consiste de deux catégories:

Classe "Expert": uniquement des voitures inscrites avant le 01/01/1994 seront admises

Classe "Touring": chaque voiture sera admise

Par contre l'organisateur peut refuser une voiture qui ne respecterait pas les réglementations, "l'esprit de la course" sans avoir à se justifier.

Tous les types d'équipements de mesure (analogiques et numériques) peuvent être utilisés.

L'utilisation de cartes (routières) digitale est interdite: GPS, Ipad, téléphone portable,... Les infractions seront sanctionnées par 500 points de pénalité. L'utilisation de cartes (routières) en papier est autorisée.

Art. 4 Pilotes et copilotes autorisé(e)s

Une équipe participant à la Trimard Star ne peut être composée que d'un pilote et d'un copilote.

Tous les pilotes et copilotes doivent être titulaires d'une licence VAS ou ASAF 2024 valide.

Une licence journalière VAS peut être obtenue le jour de la compétition. Cette licence journalière peut être obtenue lors des vérifications administratives et coûtera 15,00 € par personne, montant qui doit être payé en espèces aux commissaires sportifs du VAS.

Art. 5 Inscription et droits d'inscription

Les inscriptions peuvent uniquement être effectuées via formulaire d'inscription sur le site web (www.trimard-classic.be) ou par mail : trimardclassic@gmail.com

Le tarif d'inscription a été fixé à 185 € par équipe (hors licence journalière)

Sont inclus dans les droits d'inscription

- Roadbook
- Feuilles de contrôle
- Plaques rallyes
- Numéros de portes
- Assurance
- Système de traçabilité
- Sandwich + buffet froid pour pilote et co-pilote
- Trophées

Des membres d'équipe supplémentaires/équipe de service paient une contribution supplémentaire de 30 EUR par personne pour le buffet

IMPORTANT: On ne peut s'inscrire et payer les droits d'inscriptions qu'avant le 16 août 2024!! (+10 EUR par personne après le 10 août 2024)

Le paiement des droits d'inscription doit être fait avant le 16 août sur le compte de l'ASBL All Car Promotions **BE60 9791 5325 6870** en mentionnant Trimard Star + nom de l'équipe.

Les numéros de départ seront attribués en fonction de l'âge et de la valeur historique des voitures.

Art. 6 Tableau d'affichage officiel

Le tableau d'affichage officiel se trouve à Juul De Windeplein, Dorpsstraat 47, 8840 Westrozebeke.

Toute la communication officielle se fera via Sportity App.

Art. 7 Roadbook

Dans les deux catégories "Expert" et "Touring", nous utilisons entre autres les systèmes de navigation suivants:

- * Boule-Flèche, sans ou avec mention des distances
- * Carte tracée
- * Notes écrites
- * Carte aux flèches/Carte à points
- * ...

Avant le départ de l'événement, les concurrents peuvent toujours demander des explications par rapport aux systèmes de navigation utilisés à la personne chargée des relations avec les concurrents..

Les distances mesurées le plus précisément possible par l'organisateur et les temps de conduite indiqués sont à respecter obligatoirement par tous les participants.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure de la course des participants en cas de plaintes pour conduite imprudente et irresponsable.

Art. 8 Pénalités

1.

Les pénalités liées aux excès de vitesse seront toujours appliquées avec une dérogation de 5 km/h. Par conséquent ces pénalités seront appliquées comme suite:

* Par exemple: vitesse autorisée est de 40 km/h

| | |
|-------------------------|------------------------|
| Vitesse mesurée: 45km/h | 0 points de pénalité |
| Vitesse mesurée: 46km/h | 0,5 points de pénalité |
| Vitesse mesurée: 47km/h | 1 point de pénalité |
| Vitesse mesurée 48km/h | 1,5 point de pénalité |
| ... | ... |

2.

Autres pénalités:

| | |
|---|------------------------|
| Rater une localisation de départ/intermédiaire: | 100 points de pénalité |
| Trop tard à l'arrivée finale | 500 points de pénalité |
| Pénalité maximale par exercice/épreuve | 50 points de pénalité |
| Rater une CP Humain ou CP Cachet | 5 points de pénalité |

Différence de distance: 0,1 points de pénalité par 100 m x coefficient basée sur la date d'inscription de la voiture (p.e. date d'inscription = 1980 => coefficient = 0,8)

Utilisation cartes (routières) digitale (GPS, Ipad, téléphone portable,...): 500 points de pénalité

3.

Pénalités lors d'une RT:

Trop tard au point de chronométrage 0,1 points de pénalité par seconde

Trop tôt au point de chronométrage: 0,2 points de pénalité par seconde

Art. 9 Les prix et les coupes

A la fin de la soirée, deux classements seront rédigés: un classement "expert" et un classement "touring".

Les vainqueurs du classement "expert" seront considérés comme les vainqueurs globales du Trimard Star.

Des coupes sont prévues pour:

- 1^{ere}, 2^{eme} en 3^{eme} équipage dans la catégorie Expert
- 1^{ere}, 2^{eme} en 3^{eme} équipage dans la catégorie Touring

Art. 10 Contrôle d'alcoolémie

Le juge des faits désigné peut exécuter avant et/ou pendant la course un contrôle d'alcool.

Le Code de la route Belge autorise un maximum de 0,5 promille. La fédération sportive applique une tolérance zéro (0,00 promille: règlement sportif, chapitre 4, règlement général art2.6.). Le taux d'alcoolémie doit donc être de 0,00 promille.

En cas de résultat positif, la suspension hors compétition est immédiate. Le copilote ne peut pas prendre le volant.

Art. 11 Disposition Générale

Ce règlement est basé sur le règlement sportif VAS Marathon. Pour le règlement complet : voir les règlements VAS, le règlement du marathon et les annonces officielles 2024.